



REGLEMENT INTERIEUR

Le respect de ce règlement permettra à tous de travailler dans les meilleures conditions possibles et de faire de l'école un lieu de vie agréable pour tous.

- 1) L'école est ouverte le matin à 8h20 et l'après-midi à 13h20.
La classe du matin prend fin à 11h30 ou 12h et celle de l'après-midi à 16h30.
Un élève ne doit pas arriver en retard, il doit être présent pour 8h30 et 13h30.
Les élèves ne peuvent se trouver dans l'école, en dehors des heures scolaires, sans surveillance.
- 2) Pour des raisons de sécurité, l'accès de l'école est interdit à **toute personne étrangère à l'établissement ou accompagnée d'un animal**.
- 3) La fréquentation de l'école élémentaire étant obligatoire, il est demandé aux parents de **prévenir le plus rapidement possible** en cas d'absence de leur enfant et de remplir le coupon de retour en classe.
- 4) Les familles qui prévoient une absence **doivent en demander l'autorisation** auprès de l'enseignant de l'enfant.
- 5) Un élève qui doit, pour un motif valable, quitter l'école pendant les heures de classe, **devra être pris en charge par ses parents**.
- 6) **L'inscription, l'organisation et la surveillance de la restauration scolaire et des activités périscolaires sont assurées par la municipalité.**
- 7) Il est indispensable que le matériel prêté soit entretenu et que les enfants en prennent soin. **En cas de perte ou de dégradation, le remplacement sera demandé.**
- 8) Les parents doivent veiller à ce que les enfants n'apportent pas à l'école d'**objets dangereux ou inutiles** (remarque : les ballons en cuir ou en plastique dur sont interdits ainsi que l'usage de jeux électroniques, téléphones portables et montres connectées).
- 9) La prise occasionnelle de médicaments sur le temps scolaire doit faire l'objet d'une autorisation parentale écrite accompagnée de l'ordonnance, de la posologie et le cas échéant de la rédaction d'un PAI.
- 10) La relation entre l'école et les familles étant très importante :
 - Les enseignants recevront les parents qui auront pris **rendez-vous** via le carnet de liaison.
 - Le directeur peut rencontrer les familles **le lundi toute la journée**.
- 11) Toutes les personnes travaillant dans l'école ont le droit **au respect et à la politesse** en toute circonstance.
Il est demandé aux élèves d'avoir en toute circonstance une tenue et un langage corrects.
- 12) Les informations qui concernent la vie de l'école sont affichées à l'entrée de l'établissement et sur le site de l'école, **il est conseillé de les consulter régulièrement**.

Règlement approuvé par le conseil d'école le 13 novembre 2025.

Signatures des parents.
